MARCHE DE SERVICES DE PRESTATIONS D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DES SITES DE FRANCE TRAVAIL BRETAGNE

MARCHE N° 2609-MA-AO-16

Questions – Réponses

N°	Questions	Réponses
1	Date : 06/10/2026 Bonjour, Suite à notre visite sur site pour les lots de Rennes, nous aurions besoin de deux précisions pour finaliser notre chiffrage : **Écart de quantités :** Nous avons noté des différences importantes entre le terrain et les quantités annoncées dans le marché. Comment devons-nous baser notre chiffrage : sur les données strictes du dossier ou sur le réel constaté ?	Date : 08/10/2026 Le chiffrage doit se faire à partir des données fournies dans le dossier de consultation des entreprises.
2	Date : 06/10/2026 Bonjour, Suite à notre visite sur site pour les lots de Rennes, nous aurions besoin de deux précisions pour finaliser notre chiffrage : **Gestion des arbres (Variante) :** Le marché demande 1 élagage systématique par an. Pour mieux respecter le végétal et s'adapter au climat, est-il possible de proposer une variante ? Nous préconisons plutôt une taille d'entretien (remontée de couronne, visibilité) et un élagage complet	Date : 08/10/2026 Conformément à l'article IV.2 du règlement de la consultation, les variantes ne sont pas autorisées.

N°	Questions	Réponses
	uniquement si l'état de l'arbre le justifie.	
3	Date : 07/10/2026 Bonjour, le bordereau de décomposition du prix forfaitaire de Lorient Marine indique 2 taille des arbres par an alors que dans l'annexe 2 (détail des sites) il est indiqué 1 fois par an. Merci de nous confirme la fréquence à prendre en compte.	Date : 08/10/2026 Conformément à l'article 5.4 du CCFT, l'élagage des arbres est d'une fois par an pour tous les sites de France Travail Bretagne.
4	Date 14/10/2026 Bonjour, Pour le lot 6, est-il possible de connaître l'actuel attributaire pour les sites de Quimper Nord et Douarnenez ? Merci.	Date : 16/10/2026 Le marché - lot 6 est exécuté par la société SAFP Paysage L'atelier du paysage. Cette nouvelle consultation vise le renouvellement du marché précédent. L'attribution du marché, en cours de consultation, sera appréciée sur la base des critères définis dans la lettre consultation.
5	Date : 20/10/2026 Bonjour, Sur les fichiers tarifaires (BPU et DPGF), le calcul du HT vers le TTC ne se fait pas. Pouvons-nous modifier la formule de calcul nous-même? Merci par avance.	Date : 21/10/2026 Après vérification, les formules sont bien actives. Afin de permettre le calcul automatique du prix TTC, il convient de respecter l'ordre de saisie suivant : 1. Indiquer en premier lieu le taux de TVA applicable dans la cellule prévue à cet effet ;  2. Saisir ensuite le montant forfaitaire annuel hors taxes (HT) de la prestation dans la colonne prévue à cet effet. Une fois ces deux informations renseignées, le montant TTC est automatiquement calculé.